

# Avis aux personnes intéressées

## Régie de l'énergie

*Demande de Énergir relative à un projet de réfection des infrastructures gazières de la rue Sainte-Catherine Ouest (Dossier R-4078-2018)*

### Objet de la demande

Énergir, s.e.c. (Énergir) a déposé, le 14 décembre 2018, une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin d'obtenir l'autorisation requise pour réaliser un projet de réparation du revêtement de conduites existantes et d'installation d'une nouvelle conduite de gaz naturel dans le cadre de travaux de réfection des infrastructures réalisés par la Ville de Montréal (le **Projet**).

Le Projet vise à répondre à la demande de la Ville de Montréal de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, incluant la réfection complète des infrastructures souterraines et son intention de revigorer ce secteur de la ville. À cette fin, Énergir doit installer une nouvelle conduite de gaz sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre l'avenue Union et le boulevard Robert-Bourassa, afin de renforcer le réseau sur le plan hydraulique.

Le coût global estimé du Projet s'élève à 6,6 M\$.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), et de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

### Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie et à Énergir **au plus tard le 11 janvier 2019 à 12 h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 16 janvier 2019 à 12 h**.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande ainsi que les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à ses bureaux.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

### Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)